



## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 06 FEVRIER 2020

PROCES VERBAL N° 25

**Président** : Mr. BAUDOUIN Gilles  
**Secrétaire** : Mr GODET Jean-Marie  
**Membre Présent** : Mr. PRUNIER Jacky

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.  
Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.  
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 24 du 30 Janvier 2020 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

### WEEK-END DU 04/05 JANVIER 2020

**Match n° 53771.1 Niort Clou Bouchet Ë Val de Boutonne en Coupe Saboureau**

Arbitre : Mr. MORTREUIL Jérémy

**Dossier transmis par la Commission de Discipline**

Suite à match arrêté par l'Arbitre à la 65ème minute de jeu.

La Commission de Discipline lors de sa réunion du 30 Janvier 2020 PV d'inspection N° 5, a donné match à rejouer,

**La Commission Sportive Litiges et Contentieux enregistre la décision prise par la Commission de Discipline, et fixe la rencontre au samedi 15 Février 2020 à 20 h 00 sur le terrain de Brioux.**

En conséquence, les matchs ci-dessous, initialement programmés à cette même date, sont reportés à une date ultérieure :

Match n° 50869.2 Val de Boutonne . Pays Mellois en D4 poule F.

Match n° 50804.2 Niort Clou Bouchet . Aiffres en en D4 poule E.

### WEEK-END DU 1er/02 FEVRIER 2020

**Match n° 50890.1 Périgné Ë Boutonnais en D4 poule F**

Arbitre : MR. PIERENS Benoit

**Réserve du club de Périgné**

Je soussigné, METAYER ANTOINE, licence n° 1152424753 capitaine du club de l'A.S. Périgné, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club du Football Club Boutonnais pour le motif suivant: des joueurs du club du Football Club Boutonnais sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

**La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.**

## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 06 FEVRIER 2020

PROCES VERBAL N° 25

### Après vérification des feuilles de matchs constate :

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe 1 qui jouait ce même week-end : Chauray Fc (3) - Boutonnais Fc (1) en Championnat Départemental 2 du 02/02/2020.

Match de référence pour l'équipe 3 : Us Ccs (1) . Boutonnais Fc (2) en Championnat Départemental 3 Poule D du 26/01/2020.

### **Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.**

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Périgné (1) - Boutonnais Fc (3) : 4 - 5

Les droits de confirmation, soit 37", seront portés au débit du club de Périgné.

## ARRETES MUNICIPAUX

### Reçu les Arrêtés Municipaux des commune de :

Augé - Azay le Brûlé . Aiffres . Airvault . Ardin . Argentonay . Brioux S/Boutonne . Brion . Beauvoir . Bressuire . Chauray . Coulonges S/Autize . Celles S/Belle . Coulon . Chenay . Cherveux . Chef Boutonne . Courlay . Champdeniers . Clussais . Coulonges Thouarsais . Combrand . Chiché . Cirières . Echiré . Fors . Frontenay Rohan Rohan . Gournay . Geay - Genneton - Le Vanneau Irleau . Lusignan . La Chapelle St Laurent . La Mothe St Héray . La Crèche . Le Tallud . Le Busseau . L'Absie . La Mothe St Héray . Le Pin . Louzy . Largeasse . Melle . Magné . Melleran . Montravers . Mauzé S/Mignon . Mazières en Gâtine . Moncoutant . Mauléon . Niort . Noirterre -Paizay le Tort . Pamproux . Romans . Secondigné S/Belle . Saivres . Secondigny . St Amand S/Sèvre . St Pompain . St Gelais . St Laurs . St Hilaire la Palud . St Maixent de Beugné . St Martin les Melle . St Vincent la Châtre . St Rémy . St Maxire . St Varent . St Pierre des Echaubrognes . St Aubin le Cloud - Ste Néomaye . Thorigné . Vouillé . Verrines . Vernoux en Gâtine . Verruyes . Vasles.

## FORFAITS

### **Amende de 20 €**

Niort Portugais en Challenge U17

## DECLARATION MATCH AMICAL

Du club de l'US Vergentonnaise ➤ Dimanche 02 février à 15 h 00 contre Portugais Cerizay

## MODIFICATIONS

### **WEEK-END DU 08/09 FEVRIER 2020**

Le match n° 50403.2 Niort St Liguairé . Bessines Asptt en D3 poule C se déroulera le dimanche 09 février 2020 à 13 h 00 sur le stade de Cholette à Niort (**le club de Bessines Asptt a été avisé par la messagerie Zimbra**)

Le match n° 50536.2 Pays Argentonnois . Beaulieu Breuil en D4 poule A se déroulera le dimanche 09 février 2020 à 13 h 00 sur le stade de Boësse (**le club de Beaulieu Breuil a été avisé par la messagerie Zimbra**)

N° 50798.2 Lambon . Ste Néomaye Romans en D4 poule E se déroulera le dimanche 09 février 2020 à 15 h 00 sur le stade de Prailles (**le club de Ste Néomaye Romans a été avisé par la messagerie Zimbra**)



## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 06 FEVRIER 2020

PROCES VERBAL N° 25

### WEEK-END DU 15/16 FEVRIER 2020

Le match n° 54825.1 Airvo St Jouin . Boismé Clessé en D5 1<sup>er</sup> Niveau poule D se déroulera le dimanche 16 février 2020 à 15 h 00 sur le stade Maurice Barret à Airvault (**le club de Boismé Clessé a été avisé par la messagerie Zimbra**)

### WEEK-END DU 22/23 FEVRIER 2020

Le match n° 50423.1 Ardin . Bessines Asptt en D3 poule C se déroulera le dimanche 23 février 2020 à 15 h 00 sur le stade d'Ardin (**le club de Bessines Asptt a été avisé par la messagerie Zimbra**)

### WEEK-END DU 07/08 MARS 2020

Match n° 54826.1 Airvo St Jouin . Bousais en D5 1<sup>er</sup> Niveau poule D se déroulera le dimanche 08 mars 2020 à 15 h 00 sur le stade Maurice Barret à Airvault (**le club de Bousais a été avisé par la messagerie Zimbra**)

## COURRIERS

De Mr. BREMAUD Logan

Concernant l'impraticabilité du terrain pour le match n° 50192.1 Mahorais . Terves en D2 poule Nord du 02 février 2020.  
**Pris note - Remerciements.**

**Le Secrétaire**  
Jean-Marie GODET

**Le Président**  
Gilles BAUDOUIN